

ÉDITORIAL

Clarifier puis corriger

La ministre de l'Éducation, Michelle Courchesne, souhaite-t-elle hacher menu la réforme de l'éducation? La question plane désormais au-dessus d'un million d'élèves et de 80 000 enseignants après un passage explosif de la ministre à l'émission *Les Francs-Tireurs*, qui a laissé croire à un désaveu de la réforme. Les morceaux, déjà épars, seront difficiles à recoller.

C'est le monde à l'envers: jugeant bon de réagir aux propos tenus la veille à la télévision par la ministre de l'Éducation à propos de la réforme, la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE) a publié hier un communiqué implorant Michelle Courchesne de «clarifier ses intentions». Et, surtout, de ne pas procéder à un retour en arrière.

Accusé par Québec pendant quelques années d'avoir mis des bâtons dans les roues de la réforme, le syndicat supplierait aujourd'hui de la ministre de ne pas arrêter la machine? Qu'on nous pince!

C'est sur le plateau des *Francs-Tireurs* que la bougie a été allumée: bousculée par un animateur arrogant qui voulait lui faire dire que la réforme de l'éducation n'était bonne qu'à mettre au panier, Mme Courchesne a lamentablement défendu cette réforme, un ballon que pourtant, depuis dix ans, tous les ministres de l'Éducation, péquistes et libéraux confondus, se sont échangé.

Elle a eu ces phrases assassines: «Je ne suis pas une ardente défenseuse de la réforme.» Et puis: «Il y a des fois où, en dedans de moi, je me dis: "Ah! Seigneur! Mais qu'est-ce qu'on est en train de faire?" [...]» Ou encore: «J'aimerais ça vous dire aujourd'hui [que je peux tuer la réforme, comme l'animateur le lui avait demandé], mais je ne vous le dirai pas aujourd'hui. Mais si je restais longtemps dans ce ministère-là, c'est sûr que je ferais un virage majeur.»

En entrevue hier avec *Le Devoir*, la ministre Courchesne a expliqué que cet entretien d'une heure trente a été réduit à une vingtaine de minutes, qui ne livrent qu'une image négative: une ministre désavouant la réforme, multipliant des clichés que d'autres avant elle ont tenté de démolir, attaquant même ses fonctionnaires. Un «incident», comme elle le qualifie elle-même, qui pourrait toutefois causer des torts irréparables.

Bien sûr, cette ministre au joyeux franc-parler — applaudi ici même dans cette page —, qui cisaille la langue de bois platement récitée par ses prédécesseurs, vogue sur d'excellentes intuitions. Si son objectif, comme elle l'a affirmé en rectifiant cette singulière entrevue, est bien de corriger la réforme plutôt que de tout mettre en pièces, elle ne nous trouvera pas sur sa route.

Oui, la qualité du français à l'école est préoccupante, mais la réforme ne porte pas à elle seule l'odieuse des ratés des élèves: il faudra aussi fureter du côté des compétences en français des enseignants eux-mêmes, qu'on sait chancelantes à la sortie du baccalauréat. Certes, l'enrobage «ésotérique» selon lequel on gomme l'échec pour éviter de brimer l'estime des enfants est loufoque et dommageable. Bien sûr, l'intégration des élèves en difficulté n'est pas une panacée et finit par coûter cher à tout le monde. Mais revenir dix ans derrière? Nenni.

Après dix ans de souffrances — une réforme enterrée sous le jargon, réduite à une seule approche pédagogique, prise en otage par les syndicats, ballotée entre les détracteurs et les partisans, noyée dans de gênants clichés —, le nouveau pédagogisme ne peut pas subir en plus les louvoisements de la ministre. Il faut rectifier le tir. Mais une gouverne responsable de l'immense navire qu'est l'Éducation invite à la mesure et au calme plutôt qu'à la précipitation et aux égarements.

L'ADN du déshonneur

Malgré les vives protestations de scientifiques renommés et de personnalités à la crédibilité morale reconnue, malgré les dissidences de 40 députés de l'UMP, le parti de Sarkozy, malgré la pétition de milliers et de milliers de personnes, sans oublier évidemment les leaders de la gauche, une majorité de parlementaires français ont adopté l'article consacré au recours aux tests d'ADN compris dans la nouvelle loi sur l'immigration.

Des opposants à ce projet l'ont qualifié de «répugnant», d'autres de «honteux». Jusqu'au *New York Times* qui, fait rare, a fait entorse à la sobriété qui distingue sa page éditoriale en signant un texte au vitriol. Dans celui-ci, l'auteur rappelait à juste titre l'usage qu'ont fait certains régimes totalitaires de la génétique pour appliquer des politiques abominables. Car en agissant comme ils l'ont fait, les élus français ont donné préséance au principe dit du droit du sang, allant ainsi à l'encontre de la tradition républicaine du droit du sol.

Qui plus est, les députés de l'UMP favorables au recours aux tests d'ADN ont trouvé le moyen de conclure le tout à l'aune de la bêtise. Il n'y a pas d'autre terme. En effet, selon l'analyse même de personnalités appartenant au même parti, la réalité est toute simple: l'article sur l'ADN est inapplicable. On souligne: ils ont voté un texte dont la concrétisation s'annonce impossible.

Lorsqu'on s'attarde à la mécanique arrêtée pour autoriser le recours aux tests, on peut seulement conclure que l'amendement est un véritable fouillis. Qu'on y pense: un Malien, par exemple, fait une demande de test. Les coûts afférents sont pris en charge par l'État. Mais le tout doit obtenir l'assentiment du tribunal de grande instance de Nantes. Faisons l'impasse sur d'autres aspects pour mieux insister sur le fait que cet exercice est d'ores et déjà considéré comme inapplicable à cause des contradictions administratives qu'il induit.

Cela étant, il faut maintenant évoquer un aspect primordial de la culture familiale africaine. Dans un texte où il expliquait son opposition, le généticien Axel Khan insistait sur ceci: «Dans l'Afrique malheureuse, il y a des femmes généreuses qui adoptent des orphelins, survivants de massacres, de famines, d'épidémies. Ces tests ADN apprendraient à ces enfants qu'ils n'appartiennent pas au lignage de la mère qui les a adoptés.» Cet amendement a donc ceci de «dévastateur» qu'il réduit «la filiation à une définition biologique». En un mot, «il déshonore la France». On ne saurait mieux dire.

D'un point de vue politique, c'est à se demander quelle mouche a piqué les locataires de l'Élysée et de Matignon. Car en articulant une politique d'immigration à l'enseigne des muscles, les gros évidemment, le duo Sarkozy-Fillon satisfait les partisans du Front national et prend donc le risque de mettre entre parenthèses la politique d'ouverture qui a laissé son principal concurrent, le PS évidemment, en lambeaux.

En tout cas, ce feuillet a aiguisé la critique des adversaires à un degré inégalé jusqu'à présent. Même les notables du clergé ont donné de la voix. On pense à l'archevêque de Paris, qui se demandait ceci: «Sommes-nous en train de définir une morale stricte pour les pauvres et une morale accommodante pour les riches?» Poser la question, c'est y répondre.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
 Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
 Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE
 Directrice de l'information JOSÉE BOILEAU
 Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
 LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU
 Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
 Directrice, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE

ANDRÉ DROUIN SE PRÉPARANT POUR LA PRINCIPAUTÉ AUTONOME D'HÉROUXVILLE...



L E T T R E S

Nation et citoyenneté vont de pair

Pourrait-on m'expliquer pourquoi, si les Québécois forment une nation distincte au Canada, le Québec ne pourrait pas avoir sa propre citoyenneté québécoise, qui soit distincte de la citoyenneté canadienne, notamment en ce qui concerne une connaissance minimale du français? Et, dans les matières qui relèvent du Québec, pourquoi l'exigence d'une citoyenneté canadienne ne pourrait-elle pas être remplacée par celle d'une citoyenneté québécoise? Se pourrait-il que certains commencent à se rendre compte avec effroi des conséquences de la reconnaissance de la nation québécoise?

Louis Bernard
 Le 24 octobre 2007

Marois s'affirme

Plusieurs diront que le PQ n'avance pas avec son projet d'identité québécoise. Mais on sent qu'il chemine. C'est un projet qui démontrera que l'avenir français du Québec est impossible sans l'indépendance. Pauline Marois s'affirme en se portant au secours de l'avenir.

Pierre-Paul Roy
 Laval, le 22 octobre 2007

Facile d'être éthique pour un philosophe!

En accusant les scientifiques d'irresponsabilité sociale, Jean-Jacques Salomon rate la cible. En effet, lorsqu'il s'agit de lancer des cris d'alarme, ce sont souvent les scientifiques qui sont sur la ligne de front. La destruction de la couche d'ozone, les changements climatiques et l'effondrement des stocks de poissons en sont de bons exemples. Malheureusement, le pouvoir scientifique reste très limité devant la puissance du corporatisme.

Car, voyez-vous, nous n'avons pas tous le loisir d'avoir, comme les philosophes, des chaires de recherche qui nous encouragent à discuter de ces questions fondamentales. [...] Hormis quelques exceptions comme André Sakarof, Albert Einstein ou Hubert Reeves, dont le prestige leur a permis de s'exprimer sans trop de risques, ce n'est pas le cas de la majorité des scientifiques, à qui on demande toujours plus en leur donnant de moins en moins de moyens tout en n'étant presque jamais en position de décider quoi que ce soit, à moins d'être à la retraite. Mieux vaut ne pas trop monter le ton, au risque de voir sa carrière prendre fin abruptement. La solution de rechange au suicide professionnel consiste à rester dans le système et à essayer de changer les choses de l'intérieur. Ce n'est pas très spectaculaire, mais c'est l'action la plus éthique possible pour bien des scientifiques-ouvriers.

Yvan Dutil
 Québec, le 23 octobre 2007

Peur ou angoisse devant ce voile que je ne saurais voir

Avec Gaby Hsab (*Le Devoir*, page *Idées*, le lundi 22 octobre 2007), je m'étonne que «ces femmes musulmanes "voilées" [fassent] l'objet de tous les fantasmes et [de toutes] les fabulations de l'homme, ici occidental». Loin d'attribuer cette attitude à l'ignorance ou à la peur, je risquerais une autre explication: l'angoisse.

Mes aïeux sont venus dans ce pays pour abriter leurs amours interdites entre protestants et catholiques. L'émergence de ce peuple, parlant français en Amérique, est surtout due à ses conquêtes amoureuses et un peu aussi à quelques conquêtes politiques ou culturelles, envers et contre la conquête armée. Ce peuple a dans son inconscient une certaine culture de l'intégration. D'abord avec les autochtones, puis avec les Irlandais, un peu avec les Anglais et les Écossais, et en

suite, nommez-les, c'est beaucoup dans le lit — vos fils épousant nos filles, vos filles épousant nos fils — que l'intégration s'est faite. Même la stratégie politique — préservation d'une masse critique sur le plan démographique — est passée par le lit; ce fut la revanche des berceaux.

Que se passe-t-il avec ce voile que d'aucuns voudraient voir voler au vent? Il symbolise une réalité: les filles de l'islam, voilées ou non, sont réservées aux fils de l'islam et à aucun autre. L'interdit qu'on croyait avoir pulvérisé lors de la Révolution tranquille réapparaît! L'«homme occidental» a deux options pour satisfaire son fantasme: il épouse cette femme et, pour ce faire, il devient musulman (l'islam n'est pas la seule religion à avoir des règles semblables, mais les familles musulmanes les appliquent davantage). Ou alors il crée un espace affranchi des religions et des «tabous» culturels où il attire sa bien-aimée. Le voile affirme le refus de celle-ci de se laisser attirer dans un tel espace. Le niqab hurle: «N'y pense même pas. Pour toi, je n'existe pas.» Il rétorque: «Pour moi non plus, tu n'existes pas. La preuve: tu ne veras pas!»

Quelle part dans son inconscient collectif, la société québécoise est-elle angoissée: une fibre vitale est touchée. Sa stratégie d'intégration sinon professionnelle, du moins pratiquée depuis des siècles ne fonctionne plus à cause de ce voile ou, plutôt, de ce qu'il symbolise.

Pour soigner son angoisse, la société québécoise pourrait ajuster sa stratégie d'intégration aux nouvelles réalités: la mondialisation et les contacts plus suivis des immigrants avec leur société d'origine; les splendeurs et les misères des mariages interreligieux ou interculturels; les codes religieux et culturels, appliqués ou non, régissant ces unions. Au lieu de s'apitoyer sur son sort dans la chambre à coucher, elle peut explorer d'autres pièces de sa maison: la cuisine, la salle à manger, le salon, l'atelier, la salle de jeux, la salle de réunion, la salle d'études, le jardin...

Louise Royer
 Montréal, le 23 octobre 2007

LIBRE OPINION

Le dénigrement a ses limites!

MONIQUE GAGNON-TREMBLAY
 Ministre des Relations internationales
 et ministre responsable de la Francophonie

Lettre au chef du Bloc québécois

Dans une lettre publiée le 25 octobre dans certains quotidiens québécois, le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, poursuit sa campagne de dénigrement contre l'accord entre les gouvernements du Canada et du Québec relatif à l'UNESCO. Ce qui est nouveau, c'est que M. Duceppe choisit désormais de prendre des libertés consternantes avec les écrits et les faits.

Son affirmation selon laquelle le Québec doit se taire à l'UNESCO en cas de désaccord est contredite par le texte même de l'accord, dont l'article 2.3 se lit comme suit: «Lors de ces travaux, réunions et conférences [à l'UNESCO], tout représentant du gouvernement du Québec aura droit d'intervenir pour compléter la position canadienne et faire valoir la voix du Québec.» Contrairement à ce que soutient M. Duceppe, compléter la position canadienne ne comporte ni interdiction de la nuancer ni la renonciation à faire valoir la voix du Québec, un droit — et non un privilège — que consacre bel et bien cet accord.

Tous comprendront que nous privilégions, de part et d'autre, la concertation et qu'il est dans l'intérêt bien compris du Québec et du Canada de ne pas arriver en ordre dispersé à l'UNESCO. Le Québec demeure cependant libre d'exprimer sa position dans toutes les instances de cette organisation, ce dont il ne se pri-

pas lors de la conférence générale qui se déroule actuellement à Paris. En effet, il y prend la parole en matière d'éducation et de sciences, comme il l'a d'ailleurs fait lors de la première conférence des parties à la Convention sur la protection et la diversité des expressions culturelles, en juin 2007.

Lorsqu'il ne plane pas au-dessus des écrits, le chef du Bloc québécois choisit de les tourner en dérision. Ainsi en va-t-il de son propos au sujet de l'obligation canadienne de justifier par écrit un éventuel désaccord avec le Québec. Je me permets d'attirer son attention sur le précédent que crée cette disposition. Non seulement elle oblige le Canada à se justifier auprès du Québec, elle lui transfère aussi le fardeau de la preuve en même temps que le poids politique d'un éventuel désaccord.

M. Duceppe approfondit sa relation ambiguë avec la réalité lorsqu'il tente de récrire l'histoire en accusant notre gouvernement d'avoir enregistré un recul en acceptant de faire partie de la délégation canadienne à l'UNESCO. Dès 1969, le Québec avait accepté d'assister, au sein d'une délégation canadienne, à une conférence internationale portant sur une de ses compétences exclusives, en l'occurrence l'éducation. Les gouvernements du Québec qui se sont succédé depuis ont tous observé la même pratique. L'accord sur l'UNESCO va plus loin en permettant aux représentants du Québec d'intervenir comme tel.

Certes, le Québec détient un statut de gouvernement participant au sein de l'Organisation internationale de la Francophonie, mais l'UNESCO et l'OIF sont deux choses bien diffé-

rentes. Tenter de les confondre ou même de les assimiler, comme le fait M. Duceppe, témoigne d'une grande méconnaissance des organisations internationales. La première fait partie du système des Nations unies et a été créée en 1946, bien avant que le Québec ne soit présent de façon systématique sur la scène internationale; la seconde constitue une organisation regroupant les États et les gouvernements ayant le français en partage, et le Québec a eu l'occasion de participer à sa fondation, en 1970.

L'accord que M. Duceppe dénonce est une réalisation d'envergure. Cet accord est le premier à associer officiellement et de façon permanente le Québec aux travaux d'une organisation des Nations unies. Il consacre pour la première fois la reconnaissance, par le gouvernement fédéral, du rôle particulier du Québec sur la scène internationale. A cette reconnaissance s'est ajoutée celle du Québec comme nation, ce qui confirme définitivement sa légitimité sur le plan international. Il est désolant de voir M. Duceppe tenter de créer des conflits de toute pièce et saper avec une telle insistance une avancée qui va dans le sens que les gouvernements du Québec ont toujours souhaité. Nier une telle évidence rompt au surplus avec une tradition bien établie, celle de transcender les intérêts partisans lorsqu'il s'agit de l'action internationale du Québec. Cet accord est un gain historique d'une importance telle qu'on comprend pourquoi il dérange autant ceux qui croient détenir le monopole de la défense des intérêts du Québec.

Comme Québécois, pouvons-nous enfin nous réjouir de cet accord historique et en être fiers?

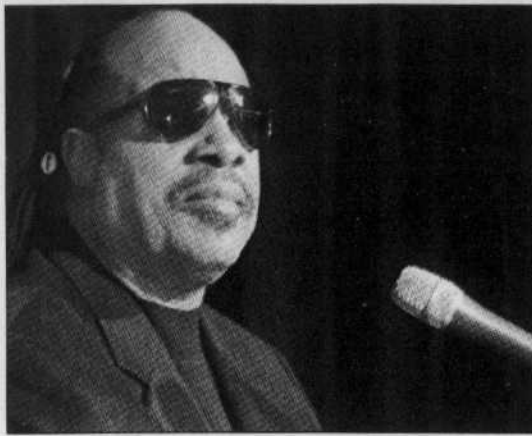
WEEK-END CULTURE

Stevie Wonder au Centre Bell

Révélateur d'âmes

SYLVAIN CORMIER

Il est arrivé sur scène au bras de sa fille Aisha. Celle-là même qu'on entendait, bébé, pleurer dans Isn't She Lovely, sur l'album Songs In The Key Of Life, en 1974.



Stevie Wonder

PEDRO RUIZ LE DEVOIR

reux, comprenons-nous: il rend un peu cochon. Après une séquence de ballades moins universellement connues, la ronde des immortelles a repris de plus belle, My Cherie Amour succédant à Signed, Sealed, Delivered I'm Yours.

Collaborateur du Devoir

Culture Montréal veut un budget accru pour le CAM

FRÉDÉRIQUE DOYON

Culture Montréal (CM) appelle à l'indexation immédiate du budget du Conseil des arts de Montréal (CAM). Plus encore, le président de l'organisme demande à la Ville d'augmenter les crédits de base de l'institution jusqu'en 2017.

À l'occasion de la cinquantième assemblée générale de CM et à 15 jours du grand sommet de Montréal qu'il a contribué à mettre sur pied, Simon Brault a prononcé un discours dans lequel il invite le maire Gérard Tremblay à annoncer rapidement «l'indexation immédiate du budget du CAM sans obligation de financement privé et un engagement à bonifier significativement son financement durant la période couverte par le plan d'action».

Ce plan, qui s'étend de 2007 à 2017, vient d'être rendu public en vue de la tenue du Rendez-vous novembre 2007 - Montréal métropole culturelle. Au cours des 12 et 13 novembre prochains, les milieux d'affaires, de la culture et les gouvernements sont conviés à discuter et à reformuler son contenu au besoin.

CM s'inquiète des discours politiques récents qui ouvrent la porte au financement privé du CAM. «La mission fondamentale, la raison d'être d'un conseil des

arts est d'administrer et de distribuer de l'argent public selon les paramètres déterminés par l'instance démocratique dont il relève et qui convient de ne pas interférer dans le choix des bénéficiaires de ces fonds publics.»

Le discours du président de CM et membre du comité de pilotage du sommet avait une saveur quasi électoraliste et visait clairement à réveiller les troupes politiques à la veille de la tenue du Rendez-vous.

«La Ville peut et doit affirmer son ambition de métropole culturelle en faisant un effort exemplaire sur le plan du financement du secteur des arts, notamment pour que nous puissions continuer à prétendre à une portion aussi importante du financement provenant du CALQ, du CAC et des gouvernements», souligne-t-il.

CM en a aussi profité pour élire neuf nouveaux membres de son conseil d'administration, dont Charles-Mathieu Brunelle, directeur général de la Tohu, Alix Laurent, codirecteur de l'École supérieure de ballet contemporain de Montréal; André Leclerc, de la firme Gagné Leclerc, l'éco-designer Marie-Claude Parenteau-Lebeuf et Michel Sabourin, directeur général du Club Soda et président de la Corporation de développement urbain du Faubourg Saint-Laurent.

Le Devoir

Vues de Roumanie

ODILE TREMBLAY

Du 2 au 8 novembre, le Cinéma du Parc célèbre le film roumain, qui connaît un renouveau extraordinaire. L'association RO-CADE, avec l'appui notamment du Centre national de la cinématographie de Bucarest, organise ce minifestival d'une semaine qui nous remet au parfum d'un élan créatif extraordinaire dans un pays pauvre mais riche en talents.

On a vu triompher en mai à Cannes Christian Mungiu, palmé d'or pour son extraordinaire 4 mois, 3 semaines et 2 jours (dans nos salles dès aujourd'hui).

Ce laurier à la Roumanie n'arrivait pas seul. Il coïncidait avec un autre prix cannois pour California Dreamin' de Christian Nemescu, sacré meilleur film dans la section Un certain regard. Le jeune cinéaste est mort dans un accident à l'étape du montage et son film, bijou d'humour acide situé dans un

village privé de tout, fut projeté à titre posthume. California Dreamin', présenté au dernier Festival du nouveau cinéma, sera à l'affiche du festival roumain, et c'est l'occasion de le rattraper car il n'a pas, à ma connaissance, de distributeur.

Autre grand film roumain: 12:08 à l'est de Bucarest de Corneliu Porumboiu, œuvre d'un humour féroce, qui aborde, sur un scénario d'une folle originalité, la mémoire de la chute du régime Ceaucescu. À voir également: La Mort de Dante Lazarescu de Cristi Puiu, drame social brillamment réalisé.

Le rendez-vous est l'occasion aussi de connaître les films précédents du palmé d'or Christian Mungiu: Le Chœur des pompiers, Zapping et Rien par hasard. Mais un très grand nombre de films roumains sont au programme, dont plusieurs courts métrages et documentaires.

Le Devoir

Kundera reçoit le prix tchèque de la littérature

Prague — Le Prix national tchèque de littérature 2007 a été attribué hier à Prague à l'écrivain Milan Kundera, 32 ans après son départ de son pays natal, au cours d'une cérémonie organisée en son absence. «Chers amis, je suis très ému de cette récompense et très navré de ne pouvoir être avec vous», a indiqué M. Kundera, 78 ans, qui vit en France et a invoqué des raisons de santé pour expliquer son absence, dans un message en tchèque diffusé durant la cérémonie.

L'auteur de La Valse aux adieux, de La Plaisanterie, de La vie est ailleurs et de L'Insoutenable Légèreté de l'être ne se déplace jamais pour ce genre d'occasion, selon son éditeur français Gallimard, joint par l'AFP à Paris. Publié l'an dernier en tchèque, 21 ans après sa parution en français, «L'Insoutenable Légèreté de l'être est déjà devenu un ouvrage classique. Mais nous avons apprécié aussi ses essais récents, beaucoup d'idées dépassent le cadre d'une seule littérature et sont valables pour le monde entier», a confié à l'AFP le professeur Ales Haman, le président du jury. Selon les statuts fixés par le ministère de la Culture, le prix n'est pas attribué aux seuls ressortissants tchèques. Cependant, le choix de Milan Kundera, qui a la nationalité française, a soulevé quelques critiques dans son pays natal, alors que certains de ses compatriotes ne lui pardonnent pas d'avoir abandonné sa langue pour écrire en français. Né en 1929, Milan Kundera vit en France depuis 1975.

Agence France-Press

Advertisement for 'métal hurlant' concert by Ensemble de flûtes Alizé and Chloé Dominguez. Includes date: Samedi | 27 Octobre | 20h. Venue: Salle Pierre-Mercure.

Advertisement for 'Gauvreau' exhibition at Galerie d'art Gala. Dates: jusqu'au 29 novembre. Location: 5157, boul. Saint-Laurent.

À LA TÉLÉVISION

Table with 12 columns (CANAL, 18h00, 18h30, 19h00, 19h30, 20h00, 20h30, 21h00, 21h30, 22h00, 22h30, 23h00, 23h30, minute) listing TV programs across various channels.

Classification des films: (1) Chef-d'œuvre — (2) Excellent — (3) Très bon — (4) Bon — (5) Passable — (6) Médiocre — (7) Minable

NOS CHOIX CE SOIR

Paul Cauchon

IL VA Y AVOIR DU SPORT

Chantal Lamarre est invitée. Parmi les sujets: «la femme québécoise est-elle encore une «Germaine»?». Eh ben.

Télé-Québec, 19h30

GRANDS REPORTAGES OSER SA FOI

Documentaire sur Irshad Manji, cette Canadienne musulmane qui conteste l'extrémisme musulman.

RDI, 20h

JUSTE POUR RIRE GALA MARC LABRÈCHE

Un gala animé par Marc Labrèche, avec Yvon Deschamps, Serge Thériault et Stéphane Rousseau. Ce ne doit pas être triste.

TVA, 21h

C'EST JUSTE DE LA TV

Invité ce soir: Philippe Lapointe, ancien patron des programmes de TVA.

Artv, 21h

LOIN DES REGARDS

Un très bon polar (Out of Sight) de Soderbergh, d'après un roman d'Elmore Leonard. Humour et suspense avec George Clooney et Jennifer Lopez.

Historia, 22h

Large advertisement for 'CE SOIR 19 H 30' featuring Chantal Lamarre. Text: 'IL VA Y AVOIR DU SPORT POUR OU CONTRE UNE MONNAIE UNIQUE NORD-AMÉRICAINE? LA FEMME QUÉBÉCOISE EST-ELLE ENCORE UNE GERMAINE: CELLE QUI GÈRE ET QUI MÈNE? INVITÉE: CHANTAL LAMARRE'.